

regiment sans une pension pour le reste de ses jours. M. de la Villangevin qui m'a écrit en son nom et au nom du Chapitre en 1752, a pensé de même à mon sujet, vous le connaîtrez par une copie de sa lettre cy jointe que j'ai montré à Paris à M^r de la Corne. J'espère donc, qu'en considération de mes longs services, et de l'augmentation de sept mille livres de rentes que j'ay procuré à notre Chapitre, vous voudrez bien m'accorder une pension pour le reste de mes jours, qui selon la nature ne seront pas long, de sept à huit cent livres, et ce sera une délibération capitulaire dont vous m'enverrez copie pour ma sûreté. Il ne me reste pour vivre que mon Canoniat et ma Chantreterie qui ne se montent comme vous le savez qu'à 731 livres. ce n'est pas de quoy payer ma nourriture, la pension que je vous demande ne sera point à charge au Chapitre, puisque vous me retranchez mes 900 livres et que cette pension sera prise sur nos revenus de France ce qui n'alterera pas vos fonds qui sont en Canada.

Vous vous flattez, me dites-vous, dans votre lettre de me revoir dans le pays, c'est sur quoi ni vous ni moi ne devons compter ; vous me marquez que mes infirmités m'empêchent d'aller à notre abbaye, que pareils voyages pourraient altérer ma santé, voudriez-vous que j'allasse au Canada pour y mourir ? ce n'est pas je crois votre intention ; j'en courrois cependant tous les risques s'il me fallait traverser la mer et vivre dans un climat froid que le nôtre, car le moindre froid me cause des toux extrêmement violentes qui me durent des mois entiers. Je me porte pour le présent autant bien qu'on puisse se porter, j'attends donc de vous la reconnaissance que je mérite, M. La Corne convient qu'elle m'est due. il vous en écrit en bons termes, je compte que vous y ferez attention et que vous ne vous exposerez pas aux reproches que l'on fait pour l'ordinaire aux communautés, qui sont marquées au coin du vice de l'ingratitude, en m'accordant ce que je vous demande,